



BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet à toute personne, en activité ou pas, de faire le point sur ses **compétences professionnelles et personnelles** mais également sur ses souhaits de carrière dans le but de définir un projet professionnel et, si nécessaire, un parcours de formation adapté ou une VAE.

OBJECTIFS

- Mettre les compétences de la personne accompagnée au service d'un projet professionnel viable associé aux réalités économiques du territoire.
- Formaliser le projet professionnel sur lequel la personne accompagnée pourra s'appuyer dans la perspective d'une prochaine prise de poste.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Un entretien préalable est réalisé avec le ou la candidate, afin de s'assurer de la motivation et de ce ou cette dernière.
- Dans un délai de 15 jours, l'accompagnement *Bilan de compétences* est engagé, sous couvert des disponibilités de la personne.
- D'éventuels aménagements sont mis en place en fonction des besoins des personnes en situation de handicap.

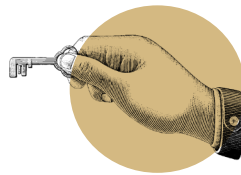
LES ATOUTS DE L'ACCOMPAGNEMENT



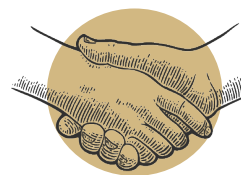
Plan d'action
personnalisé



Fiches supports
et outil Excel



Connaissance des
réalités du terrain



Suivi après
l'accompagnement

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'étape préliminaire – 3 heures

Étude des besoins de la personne et présentation de la méthodologie d'accompagnement à venir, les échéances et la répartition de travail entre le Conseiller en Bilans de compétences et la personne accompagnée.

L'étape d'investigation – 7 heures

Élaboration du projet professionnel.

L'étape de conclusion – 4 heures

Le demandeur détermine son plan d'action, les moyens de parvenir à ses objectifs (*emploi, formation, VAE...*) et les différentes étapes attendues pour y parvenir. De son côté, le conseiller en *Bilan de compétences* remet à la personne accompagnée un document de synthèse strictement confidentiel qui scelle la fin du bilan de compétences.

SPÉCIFICITÉS

- **Durée:** 24h maximum réparties sur 3 mois.
- **Lieux:** Nontron et Thiviers.
- **Évaluation de l'action** grâce aux fiches supports d'accompagnement qui permettent de définir le degré de cheminement et d'atteinte du plan d'action professionnel.
- **Suivi de l'action:** entretien de suivi proposé à la fin de l'accompagnement comprise entre 6 à 12 mois.



Responsable de l'action :

Laurent ESCOT – Coordonnées : 05.53.60.31.93

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
PÉRIGORD-LIMOUSIN

MFR-CFA PÉRIGORD-LIMOUSIN*
Site de Nontron
Place des Droits de l'Homme, 24300 NONTRON
05 53 60 31 93 - mfr.nontron@mfr.asso.fr
www.mfr-perigord-limousin.com



Cofinancé par
l'Union Européenne